

LA PRÉVENTION DES INFECTIONS : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

- Un isolement volontaire de 14 jours est recommandé à tout employé qui est revenu de l'étranger le 12 mars 2020 ou à une date ultérieure.
- Appliquez les mesures d'hygiène de base recommandées comme se laver les mains souvent, et évitez les contacts directs comme les poignées de main.
- Laisser un espace sécuritaire de **2 mètres** entre vous afin de réduire les risques de contagion.
- Reportez les réunions non essentielles et utilisez les moyens technologiques appropriés afin de limiter les contacts physiques.



2 mètres



2 mètres



Québec.ca/**coronavirus**

Sans frais : **1 877 644-4545**